



VILLE DE PLOEMEUR
MORBHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Jeudi 9 février 2017

MAISON DE BEG MINIO - DECLASSEMENT

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYÉR, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADÈC, Katherine GIANNI, Anne-Valerie RODRIGUES, Martine YVON, Armelle GEGOUSSE, Philippe DONIES, Christelle CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique DAUGES, Dominique SAURAY, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Serge LECUYER à David DREGOIRE, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Martine YVON

**Présents : 29
Pouvoirs : 04**

n° 16a

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME FONCIER**

MAISON DE BEG MINIO - DECLASSEMENT

Rapporteur : Jean-Luc Madec

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2122-21, L 3111-1 et L 2241-1 ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques (CGPPP) et notamment ses articles 2141-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 décembre 2016 décidant des modalités de désaffectation de l'ancien logement de fonction de l'usine de traitement de l'eau ;

Vu le certificat du Maire constatant que les mesures de désaffectation ont été mises en place;

Vu l'avis de la commission « Urbanisme et logement » en date du 26 janvier 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que les parcelles AE 274 et AE 276 correspondant à l'ancien logement clos et le terrain clos d'un grillage à la commune n'est plus affectée à l'usage du public ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **PRONONCE LE DECLASSEMENT** de la dépendance domaniale telle qu'elle apparaît sur le plan ci-joint ;
- **DONNE tous pouvoirs** au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Délibération adoptée à L'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire



The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE PLE (Morbihan)'. Overlaid on the stamp is a blue ink signature, which appears to be 'Ronan Loas'. The signature is written in a cursive style and is enclosed within a blue oval shape.

Envoyé en préfecture le 13/02/2017

Reçu en préfecture le 13/02/2017 à 13 FEV. 2017

Commune : PLOEMEUR (162)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AE
ID : 056-21560-002-00170209-0560170216A-DE
Qualité de plan : PS ou CP (40 cm)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 4390 G
Document vérifié et numéroté le 24/02/2016
A CDIF DE LORIENT
Par Charles HAZEVIS
Géomètre des Finances Publiques
Signé

CERTIFICATION
(Art 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1).
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau d'arpentage ;
B - En conformité d'un piquetage ; _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'arpentage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires ci-dessus ont eu connaissance des informations portées au dos de la présente 6463
_____ le _____

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 24/02/2016
Support numérique : _____

Centre des Impôts foncier de LORIENT
1 Place de l'hôtel de ville
CS 46390
56317 LORIENT CEDEX
Téléphone : 02 97 84 91 81
cdif.lorient@dgif.finances.gouv.fr

D'après le document d'arpentage dressé
Par LADAME ANTOINE (2)
Réf. :
Le 13/01/2016

(1) Foyer de maisons rurales ; (2) formule A est appliquée que dans le cas d'une acquisition (par exemple par voie de mise à jour) dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage ; (3) Qualité et la signature après garantie expert, inspecteur géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc. ; (4) Préciser au verso et qualité de signature et son rôle (notaire, propriétaire, etc.)

Document vérifié et numéroté le 24/02/2016

